

**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
de la région de Châlons-en-Champagne**

AUDC/JMC.KK/2006. 11

Châlons-en-Champagne le 12 Janvier 2006

11

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

— — — — —

Séance du 10 octobre 2005

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Procès verbal du comité syndical du 10 octobre 2005

ORDRE DU JOUR

1. Intervention de M. Yves FOURNIER, Vice-Président du Conseil Régional en charge des politiques territoriales, du tourisme et de l'aménagement du territoire
 - Présentation de la situation régionale
 - Présentation de la politique régionale
 - Réflexion sur le territoire du SCoT de Châlons-en-Champagne
 - Articulation entre contrat d'agglomération et contrat de pays
 - Débat avec les participants
- 2 Questions diverses

L'an deux mil cinq, le 10 octobre, à 14 heures, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 se sont réunis à l'auditorium de la bibliothèque G. Pompidou sur convocation en date du 21 septembre 2005 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. ARNOULD Michel – BRIGNOLI – COLLARD – JACQUET – LACOURT – LEFEVRE – LE PORTIER – LONCOL – LONGUET – ROULOT. Mme DENOUEAUX.

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. APPERT – BARBARA – BERTON – BIAUX – BOURBIER – CAMUS – CASTAGNA – FLOT – FOY – GALICHET – GIRARDIN – GUISET – HENRIAT – HUTTEAU – LORÉ – MAILLET – MAUCLERT – MAUCOURT – OURY Claude – OURY Sylvain – PERARDEL – PERSON – VAROQUIER – WEBER. Mmes FERNANDEZ – VASSEUR.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

MM. AUBRY – BOURG-BROC – DELLON – DEVAUX – FERMIER – JESSON – VALTER. Mme BUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DE NOIX

M. BOURLIER. Mme ANCELLIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA COOLE

MM. DAUMONT – HUET Pierre.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA VESLE

MM. ARROUART – LAGILLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GUENELLE

MM. BOBAN – DROUOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EUROPORT

M. PROT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CONDE-SUR-MARNE

MM. ARNOULD Hubert – GUILLAUME – HANNETEL. Mme BOURÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS

M. NICAISE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

MM. HUET Maurice – SCHULLER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES

MM. FRAN CART – GODART – MAINSANT – THOMAS. Mmes GUYOT.

AUTRES PARTICIPANTS

M. BRETON Didier Régional	Directeur de l'Aménagement du Territoire, Conseil Régional
M. HUBERT Nicolas	Elève ingénieur, service Cadre de Vie
Mme LAURENT Annette	Conseillère Régionale
Mme MONARD Clémence Régional	Chargée de Mission au développement rural, Conseil Régional
M. TEREBSZ Franck	Directeur Général des Services, CAC
M. CHONÉ Jean-Marc	Directeur d'Etudes, AUDC
M. HUPIN Marcel	Directeur, AUDC
Melle KILLIAN Kathy	Secrétaire, AUDC

M. BOURLIER

Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai le plaisir de vous accueillir dans l'auditorium de la Bibliothèque G. POMPIDOU que M. BOURG-BROC, Député-Maire de Châlons-en-Champagne, a bien voulu mettre à notre disposition. Cette 11^e réunion nous réunit dans des conditions bien particulières et sur un sujet important et attendu de beaucoup d'entre vous.

Depuis plusieurs mois, la question du pays est en effet régulièrement soulevée au bureau du syndicat mixte. Avant d'aller plus loin dans cette démarche, le bureau avait toutefois souhaité qu'une information soit donnée aux membres du comité syndical et nous avons convenu, sur proposition de Daniel COLLARD, d'organiser une première rencontre avec des représentants du Conseil régional de Champagne-Ardenne.

M. Yves FOURNIER, devait nous expliquer son approche de la politique des pays en tant que Vice-Président du Conseil régional en charge des politiques territoriales, du tourisme et de l'aménagement du territoire et nous faire part de son expérience de terrain en tant que président de la Communauté de communes du Pays d'Othe Aixois.

Frappé par le récent décès de son épouse, M. FOURNIER ne pourra être présent et vous prie de bien vouloir l'excuser. A sa demande, M. Didier BRETON, Directeur de l'aménagement du territoire au conseil régional assurera cette présentation avec Mme Clémence MONARD. Mme Annette LAURENT, conseillère régionale, a également bien voulu se joindre à nous.

Comme le mentionne l'invitation, la réunion fera une large place à la discussion. Pour susciter des questions, nous commencerons par une présentation du contexte régional. Un certain nombre de pays sont d'ores et déjà constitués ou en voie de l'être. M. BRETON nous dira si la crainte d'être en retard est ou non justifiée et dans quelle mesure la Région Champagne-Ardenne incite les communes et les groupements de communes à se constituer en pays.

Michel VALTER, premier vice-président, vous fera part des premières réflexions du bureau et notamment les liens qui peuvent être envisagés entre le SCoT, qui est une procédure de planification, et le pays qui est une démarche de contractualisation.

Nous évoquerons également les articulations possibles entre contrat d'agglomération et contrat de pays. La Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne a en effet signé un contrat d'agglomération pour fixer les conditions de mise en œuvre du projet de développement de l'agglomération châlonnaise au cours de la période 2003-2006.

J'ai reçu les excuses de MM. Daniel COLLARD, Fabrice LONCOL, Jean-Paul BRIGNOLI, Michel LE PORTIER, Michel LEFEVRE, Michel ARNOULD, Jean LACOURT, Bruno ROULOT et de Mme Denise DENOUVEAUX.

Je suis bien conscient que la date et l'heure retenues pour cette réunion n'ont pas permis à plusieurs délégués de participer. Pour assurer l'information de celles et ceux qui n'ont pu se déplacer, la commission chargée de la communication a prévu de consacrer le 3^e n° du bulletin "PROJECTION" à une retranscription de cette réunion. Cette action de communication permettra d'informer l'ensemble des conseillers municipaux des 92 communes de notre territoire et de susciter des interrogations et des propositions qui pourront être ensuite débattues devant les instances du syndicat mixte.

Aucune condition de quorum n'étant requise pour cette réunion d'information, je vous propose de commencer et de donner la parole à M. BRETON.

M. BRETON

Je vous remercie d'avoir bien voulu excuser M. Yves FOURNIER et je m'efforcerai de traduire au mieux ce qu'il aurait tenu à vous dire sur la politique territoriale de la région Champagne-Ardenne.

Pour introduire le débat, je vais vous présenter un diaporama rappelant les textes fondateurs, les objectifs et le déroulement d'une démarche de pays. Puis nous ferons un

point de la situation régionale où les procédures territoriales qui concernent les agglomérations, les pays ou les parcs régionaux sont aujourd'hui très largement engagées. Je m'efforcerai ensuite de répondre à vos questions.

Les lois fondatrices des pays :

Les contrats de pays trouvent leur origine dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (L.O.A.D.T) du 4 février 1995, dite "loi Pasqua". Cette loi a été complétée par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (L.O.A.D.D.T.) du 25 juillet 1999 dite "loi Voynet" qui a formalisé la procédure et a notamment mis en place des conseils de développement. Le dispositif a également été modifié par la loi "Urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003 qui a simplifié la procédure en supprimant l'étape du périmètre d'étude.

Les objectifs des pays :

Il s'agit, sur un territoire donné, de faire travailler ensemble une ville centre et les communes rurales qui l'entourent. Cette démarche se fait avec l'appui d'un conseil de développement qui associe les représentants de la société civile et en particulier les milieux économiques et les milieux associatifs. Le but recherché est de faire participer la société civile à l'élaboration du diagnostic territorial et à la définition des projets de développement.

Le conseil de développement est souvent comparé à un Conseil Economique et Social (CES) local mais à la différence du CES qui est défini de façon précise par les textes, le conseil de développement est librement constitué par chaque territoire, agglomération ou pays.

La démarche est conduite la plupart du temps avec l'appui d'un technicien appelé agent de développement. La mise en place et le fonctionnement de cet appui technique est également un exercice à géométrie variable. Les territoires comme le vôtre, qui sont dotés de moyens d'études avec l'agence d'urbanisme, peuvent s'appuyer sur ces outils techniques.

La démarche :

La mise en place d'un pays s'appuie dans un premier temps sur l'élaboration d'une charte de développement. Cette charte de développement commence par un diagnostic effectué dans le cadre de groupes de travail avec l'appui de l'agent de développement ou des moyens d'études dont vous disposez.

Ce travail d'état des lieux permet de dégager les enjeux propres au territoire et de structurer ses objectifs de développement à moyen terme. Il n'y a pas de terme précis, mais on considère qu'une charte de développement est établie pour une dizaine d'années.

La reconnaissance officielle du pays résulte d'une délibération des communes et des communautés de communes qui se prononcent sur cette charte de développement. C'est sur ces délibérations que le périmètre est reconnu par arrêté du préfet de région après consultation de la Région et du Département.

Cette reconnaissance permet au pays de mettre en place un programme d'actions correspondant aux objectifs définis dans la charte de développement. Ce programme est négocié avec les partenaires signataires qui sont le plus souvent l'Etat et la Région. Il arrive que certains départements soient également signataires mais ce n'est pas le cas en Champagne-Ardenne.

La mise en œuvre :

A partir du moment où vous décidez de vous engager dans la démarche et jusqu'à la signature du contrat de pays, il faut compter en moyenne une durée totale de 2 ans et demi à 3 ans. Le temps passe très vite lorsqu'il s'agit de définir une charte de développement et d'élaborer un programme d'actions. Il y a beaucoup de réunions et de réflexions à conduire.

La position du conseil régional au plan de la forme des contrats est la suivante : il y a une dotation spécifique qui est attachée au contrat mais le contrat sert également à flécher un certain nombre de dispositifs sur les politiques de droit commun du conseil régional hors dotation strictement contractuelle.

Sur la période 2003-2006, les engagements de la région Champagne-Ardenne pour les 25 pays et les parcs naturels régionaux s'élèvent à 43 M €. Cette dotation est répartie entre les différents territoires en tenant compte de la population et de la solidarité entre territoires qui est appréciée au regard du revenu moyen des ménages et du potentiel fiscal.

La situation régionale :

La carte suivante présente la situation régionale avec :

- en rouge, les agglomérations qui ont signé un contrat d'agglomération ou qui sont en train de le préparer,
- en vert, les deux Parcs Naturels Régionaux (PNR) et un PNR en préfiguration dans le nord des Ardennes,
- en jaune, les 23 pays reconnus à ce jour,
- en blanc, les territoires qui se posent la question de s'engager dans la démarche de pays.

Depuis 2000, les politiques territoriales ont fortement progressé. Globalement, il y a aujourd'hui seulement 7% de la population de la région Champagne-Ardenne qui reste à l'écart de ces dispositifs.

Je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

M. DAUMONT

Certains territoires, comme le nord des Ardennes, semblent vouloir se constituer sous forme de parcs naturels régionaux. Peut-il y avoir superposition avec un pays ?

M. BRETON

Initialement, ces deux territoires constituaient des pays. Ils ont finalement préféré prendre le label Parc Naturel Régional (PNR) qui est considéré comme meilleur en terme d'image pour les Ardennes. Sur certains aspects comme la mise en valeur de l'environnement, la démarche PNR est en effet plus performante que la démarche de pays.

Formellement, il n'y aura donc pas de contrat de pays. Toutefois, ces deux territoires bénéficieront de programmations ayant la même valeur sans avoir à ajouter une organisation territoriale supplémentaire.

M. ARNOULD H.

Est-ce que le territoire du SCoT de la région de Châlons-en-Champagne correspond à la zone blanche au centre du département de la Marne ?

M. BRETON

Je pense que la correspondance entre le périmètre du SCoT et cette zone blanche au centre du département de la Marne est effectivement assez proche de 100%.

Les démarches de SCoT et Pays sont complémentaires et sont faites pour s'emboîter l'une dans l'autre. Le SCoT est un document de planification et le contrat de pays est un outil de programmation qui permet de mobiliser un certain nombre de moyens.

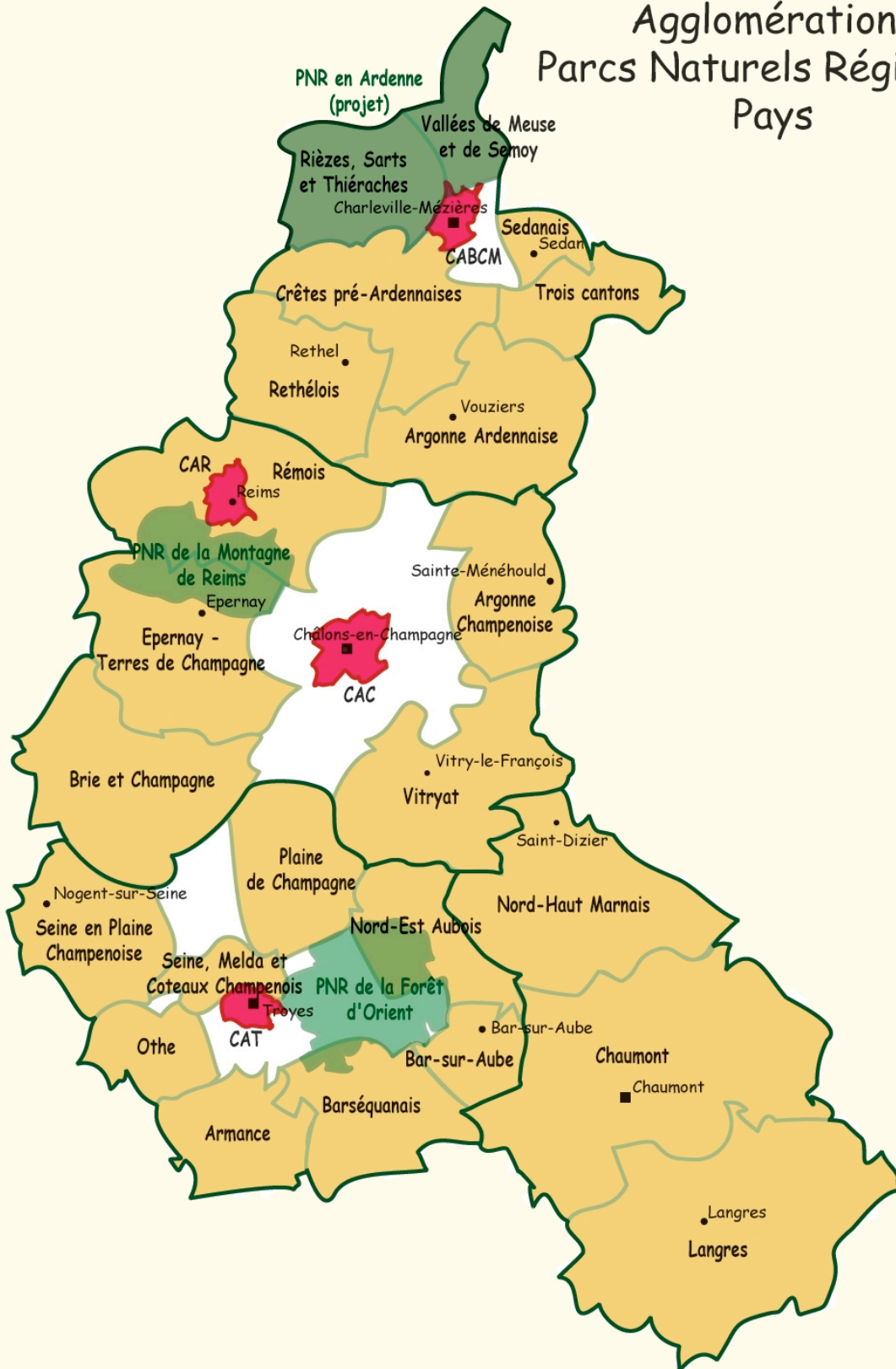
M. VALTER

Je souhaiterais profiter de ce propos sur l'articulation entre SCoT et pays pour vous faire part, comme me l'a demandé le président BOURLIER, des premières réflexions du bureau du syndicat mixte. Comme l'a rappelé le président, le bureau souhaite obtenir un mandat clair du comité syndical avant d'aller plus loin. Je me limiterais donc à un certain nombre de constatations qui permettront de lancer le débat.

La première constatation faite par le bureau a trait à la question du périmètre et au fonctionnement de ce territoire.

En ce qui concerne le périmètre, le territoire du SCoT apparaît suffisamment vaste et néanmoins homogène du point de vue géographique, culturel, économique et social pour pouvoir apporter des réponses crédibles aux besoins de nos concitoyens.

Agglomérations Parcs Naturels Régionaux Pays



D'un point de vue administratif, ses limites sont claires et chacun d'entre vous sait la somme d'actions que nous avons dû engager pour stabiliser un périmètre cohérent. Le périmètre du SCoT de la région de Châlons pourrait donc parfaitement constituer le territoire d'un pays de la région de Châlons ou de toute autre appellation que ses fondateurs voudront bien lui donner.

En ce qui concerne le fonctionnement, il existe désormais une habitude de travail et de dialogue au sein de ce territoire entre les élus représentant les collectivités dites rurales et les élus de l'agglomération. Les débats parfois difficiles pour définir les conditions de représentation de la campagne et de la ville ont permis d'aboutir à un fonctionnement qui soit rassurant pour les uns et convenable pour les autres. Nous fonctionnons désormais et je peux en attester, dans un climat de travail et une qualité de dialogue propices à la recherche d'un développement équilibré dans l'intérêt de l'ensemble du territoire.

La deuxième constatation relève du bon sens et de la bonne gestion de nos moyens et de nos emplois du temps respectifs. Ne refaisons pas dans une instance ce qui vient de se faire ou pourrait se refaire devant une autre. Or à l'évidence, la procédure d'élaboration d'un SCoT et la démarche de pays présentent beaucoup de points communs :

- Le SCoT, comme le pays, nécessite de construire un projet commun de développement durable.
- L'élaboration de ce projet est fondée sur un diagnostic du territoire qui nécessite d'avoir une vision élargie tenant compte de son environnement régional, national, européen ainsi que des sous-ensembles territoriaux et de leurs spécificités.
- L'élaboration de ce projet est fondée sur une vision prospective et sur la définition d'orientations stratégiques. Ce qui est souhaité, c'est à l'évidence de rechercher de la valeur ajoutée dans l'intérêt commun.

Le législateur est d'ailleurs conscient de ces convergences et les textes prévoient une obligation de tenir compte de la charte de pays lorsqu'un SCoT est élaboré. Réciproquement, la charte doit tenir compte du projet d'aménagement et de développement durable du SCoT s'il existe lorsque la charte de pays est élaborée.

Au-delà des complémentarités entre la planification et la contractualisation, il est évident que la notion de pays paraît solidement ancrée dans notre histoire et notre compréhension quotidienne alors que le terme de SCoT semble davantage traduire la difficulté de notre société à coordonner la multiplicité des législations et réglementations ainsi que la grande fragmentation de notre territoire. Par ailleurs, mais faut-il le rappeler, seule la démarche de pays permet de contractualiser avec la Région.

Enfin, et bien qu'il soit trop tôt pour parler de contenu, je crois utile d'évoquer les pistes de travail débattues dans les commissions de travail.

L'un des thèmes fédérateurs a certainement trait aux leviers du développement économique au rang desquels figurent des grands dossiers comme l'aéroport international de Vatry, les nouvelles valorisations de l'agriculture et la professionnalisation de l'armée.

Le développement du tourisme semble également une voie possible avec l'avantage de créer de l'activité et de l'animation sur l'ensemble du territoire.

Enfin, donner du sens à l'action publique implique également de se préoccuper de la préservation d'un lien social de qualité entre nos communes, nos habitants en répondant aux besoins de l'ensemble des générations en matière de services et d'accès aux services.

En guise de conclusion, je voudrais souligner les points suivants :

- la superposition des territoires de SCoT et de Pays avec les avantages en termes d'efficacité et de lisibilité de notre action,
- la complémentarité des démarches de SCoT et de Pays avec deux documents qui seront l'écho l'un de l'autre. L'un détermine les grandes orientations et les traduit en terme spatial. L'autre met en œuvre le projet en termes d'actions, de moyens, de programmation et d'outils.

M. BOURG-BROC

Ma première réflexion concerne la carte des agglomérations, pays et parcs naturels qui se sont engagés dans une démarche de contractualisation avec la Région Champagne-Ardenne. On ne peut manquer de réagir en constatant que nous sommes à peu près au centre de la région et que nous sommes presque le seul territoire à n'avoir pas engagé de démarche.

Nous pourrions penser que nous sommes meilleurs que les autres et que nous n'avons pas besoin de nous inscrire dans cette politique contractuelle. Malheureusement, compte tenu du contexte économique et de ce que nous a appris M. BRETON, j'aurais plutôt tendance à penser que cet isolement va nous desservir et qu'il y a urgence à réagir.

Pour répondre à l'interrogation de M. VALTER, je dirais que l'agglomération de Châlons ne peut être que favorable à la démarche de pays. L'agglomération de Châlons a adopté un projet d'agglomération en 2002 et a pu signer avec l'Etat, la Région et le Département, un contrat d'agglomération pour 2003-2006. Mais je pense qu'il faut aujourd'hui passer à une étape supérieure.

Il n'y a pas l'agglomération et les autres pris isolément. La réalité quotidienne est construite sur des échanges autour des emplois et des services de l'agglomération châlonnaise. C'est bien cette capacité à servir l'ensemble du territoire qui permet à de grands équipements comme l'aéroport de Vatry de fonctionner. Le bon territoire pour appréhender les enjeux de développement et les besoins de la population est donc bien celui du bassin de vie.

A la question de savoir si ces réflexions vont pouvoir être menées en commun dans le cadre du SCoT, je pense que la démonstration de la concordance des périmètres a été faite. S'il y a une volonté d'organiser ce territoire pour favoriser un développement équilibré et ne pas tout concentrer dans l'agglomération de Châlons, je n'y vois que des avantages. C'est la raison pour laquelle je demande au Bureau d'aller plus loin et d'aller plus vite.

M. DELLON

Je souhaite poser deux questions. La première concerne la pérennité de la politique des pays qui est actuellement menée dans le cadre du contrat de plan entre l'Etat et la Région. Si le contrat de plan n'est pas renouvelé, qu'advient-il du soutien financier aux pays ?

Ma seconde question concerne l'articulation possible entre agglomération et pays. L'expérience de nos voisins sparnaciens et rémois, présentée lors d'une récente assemblée générale de l'agence d'urbanisme, montre que la notion de pays a fait l'objet d'une réflexion commune au niveau de la charte de développement. Cette réflexion commune s'est ensuite traduite par la signature de deux contrats distincts au niveau de l'agglomération d'une part et du pays d'autre part. Cette question se pose très concrètement dans la perspective du renouvellement du contrat de l'agglomération châlonnaise et je pense qu'il faut y réfléchir dès maintenant.

M. BRETON

Il y a une réelle pertinence de la politique territoriale et le choix de soutenir des projets coordonnés et structurants est un mouvement de fond au niveau de l'ensemble des régions françaises et européennes. C'est pourquoi les élus ont reçu un courrier du président du conseil régional les invitant à réfléchir à leur entraide dans le dispositif d'organisation territoriale tel que prévu au contrat de plan.

Il y a donc une volonté forte des élus régionaux de poursuivre cette politique et de la nourrir des réflexions prospectives visant à développer l'attractivité et l'emploi en Champagne-Ardenne.

M. BOURG-BROC

L'expression "organisation territoriale" comporte une certaine ambiguïté car elle peut laisser sous-entendre une structure administrative supplémentaire. Or, nous sommes tous attachés à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle structure administrative.

M. BRETON

Mon propos n'est pas de vous inciter à créer une nouvelle structure de gestion et de compliquer davantage une architecture administrative locale déjà complexe.

Le syndicat mixte du SCoT peut tout à fait servir, sous réserve de quelques ajustements, de support à la démarche de pays puisqu'il correspond à la réalité d'un bassin de vie associant une agglomération, des pôles secondaires comme Mourmelon et Suippes et des communautés de communes et communes dites rurales.

Cette souplesse vaut également pour la question de l'articulation entre contrat d'agglomération et contrat de pays. Vous pouvez faire le choix, comme cela a été fait dans le pays rémois et dans beaucoup d'autres territoires en France, d'avoir un projet d'agglomération et un contrat pour l'agglomération et une charte pour le milieu rural avec un contrat de pays.

L'important est que les deux démarches soient coordonnées et qu'elles visent à rapprocher les préoccupations des uns et des autres. Dans ce cas, le pays est l'ensemble géographique qui réunit les deux entités urbaine et rurale. Cette solution permet à chacun d'avoir une lisibilité claire des actions auxquelles il peut prétendre.

Dans d'autres contextes locaux, plus rares, des agglomérations et des pays ont fait le choix d'avoir un contrat unique parce qu'ils estimaient que leur sort était étroitement lié.

Enfin, je souhaite revenir sur le courrier adressé par le président du Conseil régional à l'ensemble des maires. Ce courrier évoque la fin du système d'aides au coup par coup pour les communes isolées pour les communes qui ne s'engageraient pas dans une démarche organisée. Le conseil régional a estimé que les communes ont eu un temps de réflexion de 5 ans suffisant pour mettre en place des démarches de territoire et que le moment était venu de faire un choix.

Ce signal semble avoir été entendu car plusieurs réunions, comme celle d'aujourd'hui, ont eu lieu dans les territoires qui sont encore en blanc sur la carte. L'enjeu ne se limite pas à la seule question de l'accès aux aides régionales. C'est aussi l'occasion de poursuivre le travail en commun que vous avez engagé au travers du SCoT par la mise en œuvre de projets de développement qui concernent les communes, les communautés de communes en liaison avec les milieux associatifs et les acteurs économiques.

M. VALTER

Je pense que nous avons l'avantage de disposer d'un cadre de travail avec le syndicat mixte. Ce cadre est suffisamment souple pour permettre la constitution des groupes de réflexion nécessaires à la conduite d'une démarche de pays. Il est également représentatif des différentes composantes géographiques de ce territoire.

M. BRETON

Je pense qu'il s'agit d'un choix éclairé si l'on veut bien prendre en considération le temps nécessaire pour aboutir à la phase du contrat. Les diagnostics et les réflexions conduites au travers du schéma directeur constituent un acquis précieux qui permettra de ne pas perdre de temps. Sous réserve d'actualisation, ces éléments vous permettront d'entrer assez rapidement dans la phase opérationnelle.

M. DAUMONT

Je voudrais exprimer l'inquiétude des élus ruraux à l'idée de s'engager dans une démarche de pays aux côtés de l'agglomération. Je constate que beaucoup d'activités et de services sont concentrés dans l'agglomération alors que notre souhait serait celui d'un développement plus harmonieux et mieux équilibré.

Le regroupement des commerces et des services dans l'agglomération oblige les habitants âgés à quitter leur village alors que beaucoup souhaitent continuer à vivre là où ils sont nés.

Il est important pour les élus ruraux de pouvoir apporter des réponses concrètes à ces situations de déséquilibre entre les territoires.

M. BOURG-BROC

Le maire de Châlons partage votre souci d'aménagement du territoire mais ce n'est pas le maire de Châlons qui dit aux médecins de ne pas s'installer à tel endroit ou à tel autre.

Nous avons à faire face à des habitudes de société contre lesquelles nous pouvons essayer de lutter ensemble, mais il faut aussi se rendre compte de ce qui est possible et de ce qui n'est pas possible.

Il y a aujourd'hui des habitudes de vie et de consommation qui se diffusent en France, en Europe et dans le monde entier. Nous subissons l'attraction des grands centres et Châlons n'échappe pas à cette règle puisque nous subissons l'attraction de Reims et que Reims subit l'attraction de Paris.

Nous avons donc tout intérêt à travailler ensemble pour que chacun puisse avoir accès à un bon niveau de services.

M. VALTER

Je pense qu'il n'y a pas de solution unique à ce type d'enjeu. J'ai personnellement vécu la fermeture de commerces implantés sur ma commune. Je me suis battu pour essayer de les maintenir avant de comprendre que la solution adaptée à notre contexte était de développer des liaisons en transports collectifs. Dans d'autres situations, comme à Pogny, il y a sans doute intérêt à susciter le développement de pôles de services car la distance avec l'agglomération est suffisante pour assurer un fonctionnement équilibré.

M. DAUMONT

La question du transport est effectivement importante dans la perspective du maintien d'un certain dynamisme et d'une qualité de vie dans nos communes.

Mme LAURENT

En tant que conseillère régionale ayant le souvenir de très vives discussions lors de la validation des démarches territoriales, je pense que nous avons avantage à être presque les derniers pour autant que nous soyons en mesure de tirer parti des expériences précédentes et d'éviter les écueils rencontrés par les territoires qui nous ont précédé.

Je crois que la première ambition de ce territoire doit être de créer une dynamique et de vivre ce projet de pays avec enthousiasme. Avant de parler de diagnostic et d'envisager la faisabilité de tel ou tel projet, il faut savoir pourquoi on se tourne vers la démarche de pays. Le pire serait d'y aller avec des semelles de plomb avec le sentiment d'y être obligé pour des raisons strictement financières.

Il est essentiel de privilégier l'intérêt général et l'esprit d'entreprendre pour le bien être collectif si l'on veut réaliser des projets pertinents. Je souhaite que M. BRETON s'exprime sur ce point pour bien souligner quelles sont les attentes de la Région en matière de pertinence des projets de contractualisation.

M. BRETON

Le principal enseignement de la mise en place des programmes d'action des territoires aidés par la Région est celui d'une trop grande dispersion des interventions.

Certains contrats se sont révélés être l'addition d'un certain nombre de projets sans réel fil conducteur entre chaque projet ou lien avec la charte de développement. La Région s'est un peu laissée entraîner dans cette forme de saupoudrage et veut maintenant privilégier les opérations qui ont un caractère structurant et qui touchent directement la population.

Lors d'une récente réunion de la commission aménagement du territoire, M. FOURNIER a insisté sur cette volonté de cibler les interventions de la Région et de concentrer les moyens sur les opérations d'intérêt général.

Certaines formes de dispersion peuvent être positives. C'est notamment le cas dans le domaine de l'habitat ou de l'artisanat et du commerce. La Région soutient ainsi fortement les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou les opérations de restructuration de

l'artisanat et du commerce parce qu'elles touchent des personnes ou des entreprises prises individuellement mais dans le cadre d'un programme d'ensemble.

La dispersion au coup par coup n'est pas souhaitable lorsqu'elle concerne le financement d'opérations qui n'ont pas de lien les unes avec les autres.

Je pense que les territoires ont eux-mêmes pris conscience de la nécessité d'aller au-delà des logiques habituelles d'équipement qui doivent être gérées classiquement à partir du guide des aides régionales. Certains pays commencent à mettre l'accent sur les services à la population et sur le développement économique. Le pays des Crêtes Préardennaises a développé une charte pour l'implantation des éoliennes. D'autres s'intéressent à la diffusion des Technologies de l'Information et de la Communication afin d'assurer une plus grande égalité de l'accès à l'Internet.

Lorsque des pays réfléchissent à la répartition des services à la population, à des programmes d'habitat, aux équipements en matière de zones d'activités, nous pensons que les relations entre le rural et l'urbain ne peuvent qu'en bénéficier et que l'apport financier de la Région produira une véritable valeur ajoutée.

C'est le message qu'aurait souhaité vous faire passer M. FOURNIER et c'est très vraisemblablement la ligne de conduite qui sera développée pour la génération des contrats de pays à venir.

A la question de l'après 2006 posée par M. DELLON, le vice-président de la Région chargé de l'aménagement du territoire aurait répondu que s'il y a eu mise en place de ces territoires, ce n'est pas pour leur couper l'herbe sous le pied au moment où cela commence à fonctionner. Mais il est clair que la Région entend privilégier les programmes d'actions ayant un réel effet de levier sur le développement du territoire.

M. VALTER

Je crois qu'il est important de souligner qu'il n'y a pas de petits ou de grands projets mais bien des projets répondant à un enjeu d'intérêt général apprécié au regard des réalités de chaque partie du territoire.

M. HUET

A la question est-ce que le SCoT peut se transformer en pays, je réponds que je ne suis pas contre mais à condition de ne pas brûler les étapes. Il faut s'engager dans la démarche de pays en ayant toujours à l'esprit qu'un bassin de vie ne se développe que si les gens qui y vivent se sentent bien.

Les pays qui ont réussi, que ce soit en Champagne-Ardenne ou dans d'autres régions sont ceux qui ont été portés par les forces vives du territoire et pas seulement par les élus. Il ne serait pas raisonnable de vouloir instituer le pays par le haut en essayant de faire l'économie du travail préalable avec le milieu associatif.

Mme LAURENT

Je crois qu'il s'agit d'une condition substantielle de la démarche avec la mise en place d'un conseil de développement.

M. HUET

Au-delà du formalisme, force est de constater que les modalités d'association de la société civile ne sont pas toujours satisfaisantes. Envoyer un questionnaire en demandant aux personnes consultées de répondre sous trois jours ne constitue pas une vraie forme d'association. Il y a un travail pédagogique à envisager et à mettre en œuvre si l'on souhaite construire un vrai projet et y faire adhérer la population.

M. ARNOULD

Il ne faut pas oublier les acteurs économiques parce que ce sont eux qui apportent la valeur ajoutée sur le territoire.

M. DELLON

Le pays n'est pas une masse inerte mais un corps avec des reliefs qui sont représentés par les intercommunalités où les gens ont l'habitude de réfléchir et de travailler ensemble. Une démarche décentralisée partant de ces intercommunalités peut apporter de précieux enseignements sur les préoccupations de la vie quotidienne, sur les services aux habitants et sur les enjeux du développement économique.

Je crois que le passage par les intercommunalités a été l'une des raisons du succès de la démarche entreprise dans le pays rémois où des responsables du bureau du syndicat mixte ont systématiquement contacté chacune des intercommunalités.

Il revient bien entendu aux intercommunalités de prendre les contacts nécessaires avec les milieux associatifs et les milieux économiques pour stimuler le partenariat avec les forces vives de chacun des territoires.

M. HUET

Dans la région de Reims, on a aussi envoyé des questionnaires avec trois jours pour répondre et cela n'est pas suffisant pour créer les conditions d'un vrai dialogue avec les associations et les entreprises qui œuvrent et travaillent sur ce territoire.

M. BOURG-BROC

Je crois qu'il est important de définir des principes mais j'insiste également sur la nécessité d'être pragmatique et d'être conscient de la réalité quotidienne. Dans la pratique de nos concitoyens, le pays existe déjà. C'est un espace vécu que mettent en évidence les flux de déplacements journaliers notamment vers de grands équipements publics et de services. Cet espace vécu exprime très concrètement, et encore une fois quotidiennement, une solidarité entre les territoires.

Le lieu où nous nous trouvons est un symbole de cette relation entre collectivités d'un même bassin de vie. Des milliers de châlonnais sont abonnés à la bibliothèque G. Pompidou ainsi que des usagers venant de 169 communes, ce qui dépasse très largement le périmètre du SCoT.

Je conçois qu'il puisse exister une crainte par rapport à l'agglomération châlonnaise comme elle existe dans tous les territoires dès lors qu'une commune est plus importante que les autres. Je crois qu'il faut dépasser cette crainte et tenir compte du message de l'agglomération, mais aussi d'autres intercommunalités, qui est de dire travaillons ensemble pour faire en sorte que chacun puisse trouver sa voie et son avantage dans une démarche partenariale.

L'enjeu du pays, tel qu'il a été défini par le législateur, est bien de rechercher des solidarités réciproques entre territoires ruraux et territoires urbains. J'y souscris pleinement car je pense qu'il ne serait pas raisonnable d'imaginer que l'agglomération joue seule son propre jeu même si elle en a les moyens.

M. FRAN CART

Je souhaite savoir quelles seront les suites données à cette réunion. J'ai l'impression que nous sommes à peu près tous d'accord et je voudrais que les choses avancent maintenant très rapidement.

M. BOURLIER

Formellement, il s'agit aujourd'hui d'une réunion d'information. Je pense que le prochain Bureau doit maintenant réfléchir plus précisément aux modalités pratiques afin de pouvoir faire une proposition concrète à la prochaine assemblée.

M. VALTER

Je me permets de compléter les propos du président en soulignant que notre assemblée est loin d'être au complet et qu'il est essentiel que la décision soit prise par tous sur un ordre du jour précis.

M. SCHULLER

Je souhaite que l'on soit attentif au respect des procédures et je souligne que le syndicat n'est pas encore dans sa forme définitive. Il faudrait peut-être attendre que la représentation de l'assemblée syndicale et du bureau soit complète.

M. VALTER

La représentation au sein des instances syndicales est effectivement appelée à évoluer tant au niveau du bureau que du comité syndical.

A ce stade de la discussion, je pense que cette situation ne doit pas nous bloquer et nous empêcher de nous mettre en ordre de marche.

M. ARROUART

Je suis tout à fait favorable à la réflexion sur le pays. En tant que président du syndicat mixte, je m'étais d'ailleurs attaché à définir un périmètre de SCoT qui soit le plus proche possible du périmètre d'un éventuel pays. Toutefois, je ne voudrais pas que la réflexion sur le pays se fasse au détriment des actions du SCoT. Je m'inquiète notamment des retards pris dans la mise en oeuvre de la procédure de modification du schéma directeur. Par ailleurs, j'ai le sentiment que les commissions ont ralenti leur activité et je souhaite en connaître les raisons.

M. CHONÉ

J'assume le retard pris au niveau de la modification du schéma directeur. Le dossier sera terminé fin octobre en vue de saisir le président du tribunal administratif pour désignation du commissaire enquêteur.

En ce qui concerne les commissions, celles-ci se réunissent régulièrement dans un contexte qui a pu les déstabiliser. La commission communication travaille sur le bulletin de liaison du syndicat mixte consacré à l'aéroport de Vatry depuis un an et a dû le réécrire 3 fois. La commission chargée de la modification du schéma directeur a terminé son travail sur la première procédure de modification. Elle se réunira à nouveau lorsque de nouvelles demandes de modification seront formellement adressées au syndicat mixte. Enfin, la commission chargée des orientations nouvelles a travaillé sur les questions de la logistique, du tourisme et des nouvelles valorisations de l'agriculture.

M. VALTER

Je voudrais compléter ce propos en rappelant la nécessité d'une participation active des délégués qui ont pris des responsabilités dans les commissions et au bureau. J'ai participé à un récent bureau qui n'a pu réellement travailler faute de participation suffisante et je tiens à dire que cette situation n'est pas normale.

Il est exact que l'absence de certains délégués nous a un peu démobilisés. Nous avons pris ensemble la décision de donner un peu de temps aux nouveaux arrivants et je regrette vivement cette situation. Ceci étant, il nous faut maintenant aller de l'avant car les chantiers qui nous attendent sont importants.

M. BOURLIER

Comme l'a souligné M. VALTER, il n'est malheureusement pas toujours possible de trouver des horaires qui puissent satisfaire tout un chacun en toutes circonstances.

Je voudrais remercier M. BRETON et Mme LAURENT d'avoir bien voulu nous apporter ces éclairages sur la politique des pays et remercier les membres du syndicat mixte qui ont bien voulu participer à cette réunion et enrichir la discussion.